

Les restrictions en vigueur dans le secteur des communications sont fondées sur l'existence d'un contenu culturel canadien indépendant et distinctif. Depuis 1971, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes délivre des licences de radiodiffusion uniquement aux sociétés qui appartiennent dans une proportion de 80% à des intérêts canadiens. Le CRTC exige également que les radiodiffuseurs consacrent des pourcentages précis de leur programmation à des émissions canadiennes. Les annonceurs canadiens peuvent uniquement déduire leurs frais publicitaires nationaux aux fins d'impôt lorsqu'ils utilisent des médias canadiens pour atteindre des marchés canadiens. Des programmes ont été mis sur pied afin d'encourager l'industrie canadienne du cinéma et de l'édition, de sorte que les Canadiens aient accès, outre au vaste choix de produits culturels étrangers qui leur est offert, à ceux d'intellectuels et d'artistes canadiens.

J'ai mentionné que chaque situation spéciale impose des contraintes sectorielles ou législatives différentes selon les pays. La situation spéciale du Canada en matière de communications découle de sa position géographique et de la mosaïque linguistique que composent ses 23 millions d'habitants disséminés le long d'une frontière de plus de 3 000 milles avec un pays voisin qui utilise l'anglais - l'une de nos deux langues officielles. Nous avons énormément de difficulté à maintenir une culture distincte, à forger notre propre littérature ou à appuyer nos artistes. Il est évident que l'Australie ne connaît pas ce problème de façon aussi aiguë, du simple fait de la distance.

L'industrie pétrolière et gazière constitue le troisième secteur clé, qui est aussi le plus controversé. Le principal objectif du Programme énergétique national est de garantir aux Canadiens la sécurité de leur approvisionnement en énergie. Sa réalisation exige qu'une plus grande part de cette industrie soit contrôlée par des intérêts canadiens et que le gouvernement national, agissant au nom du peuple canadien, participe de façon appropriée à l'évolution de cette industrie. Entre 1975 et 1979, l'industrie canadienne du pétrole et du gaz a généré pour \$3,8 milliards en sorties nettes de capitaux - dont \$2,1 milliards en investissements directs et \$1,6 milliard en paiements de dividendes et d'intérêts. Ces sorties ont été effectuées à un moment où d'énormes capitaux étaient requis pour assurer le développement rapide de notre potentiel pétrolier et gazier - impératif national à la base de toute autosuffisance. Ces facteurs ont nécessité un certain encouragement des investissements dans de nouvelles activités d'exploitation pétrolière et gazière susceptibles d'intéresser les investisseurs canadiens, et ont mené à l'établissement du Programme d'encouragements pétroliers et